

À L'ATTENTION DES MEMBRES DES CPNEF DES  
BRANCHES PROFESSIONNELLES AYANT DESIGNÉ  
L'OPCA UNIFORMATION

Nos réf. :  
TDE/CPA/Cdc – 286/15

Paris,  
le 22 Mai 2015

**Objet : Dispositif Professionnalisation**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Votre OPCA a mobilisé, en 2014, 151 millions d'euros, afin d'accompagner les besoins en professionnalisation des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Les fonds disponibles, en 2015, au titre de la Professionnalisation ont été estimés à 78 millions d'€, soit l'équivalent de la collecte Professionnalisation. Sur ces 78 millions d'€, 51 millions d'€ ont été affectés à la Période de Professionnalisation.

A ce jour, 55% de l'enveloppe de la Période de professionnalisation ont été consommés.

Constatant cette forte sollicitation des fonds, les instances de l'Opca, ont dans un premier temps, acté la suspension des prises en charge des périodes de professionnalisation et ce, dans l'objectif de revoir les modalités d'accès aux fonds en préservant, pour chaque branche professionnelle, la possibilité de mettre en œuvre des priorités et modalités spécifiques.

Un Conseil d'Administration extraordinaire s'est réuni à cet effet le mardi 19 mai dernier, et le principe de répartition du solde des fonds disponibles au titre de la Période de Professionnalisation par branche professionnelle a été acté.

Dans un premier temps, les enveloppes par branche seront ouvertes, à hauteur de 65% avec possibilité, si souhaité, de définir des modalités de prise en charge spécifiques dans chaque branche professionnelle. La Commission Paritaire Professionnalisation qui se réunit au mois de juin formulera des propositions d'affectation du solde restant au Bureau de l'Opca du 30 juin prochain.

Afin de nous permettre d'engager les dossiers dans les meilleurs délais, nous vous invitons à maintenir les orientations et priorités que vous aviez définies au titre de l'année 2015. Néanmoins, si vous souhaitez mettre en œuvre de nouvelles orientations, priorités et modalités, nous vous remercions de nous en faire part.

.../...

Quel que soit le choix de votre branche professionnelle sur vos orientations et critères, nous vous remercions de votre retour sachant qu'il conditionne notre capacité d'instruction et d'engagement des dossiers.

Nous restons à votre entière disposition et vous adressons, Chère Madame, Cher Monsieur, nos cordiales salutations.

*Bien Cordialement*

Thierry DEZ

Directeur Général

Copie : membres du Bureau de l'Opcv